

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 16/02/2021

Le 11/02/2021, convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal, pour la réunion du 16/02/2021 ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Etaient présents : Bruno CELLIER - Christiane DENORME – Didier LENNE – Martine BAURIN - Guillaume CELLIER — Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Thomas HALLUIN – Florence LIENARD - Pierre PLACE – Isabelle DELOBEL - Dominique BUSSIGNIES - Isabelle DENORME - Isabelle HUBLART - Jean-Marc BERNARD - Freddy SZYMCZAK

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à D. Lenne

Brigitte HARLAUX qui a donné procuration à F. Liénard

François LO PRESTI qui a donné procuration à JM Bernard

Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, suite à la mise en place du couvre-feu actuellement en vigueur, la séance s'est déroulée sans public.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation d'un projet d'implantation d'un distributeur plats préparés-viande par M. Dejardin, accord de principe ;
- Budget Primitif 2021 ;
- Autorisation donnée à M. Le Maire de contracter un emprunt ;
- Demande de subvention DSIL 2021 ;
- Règlement intérieur du Conseil municipal ;
- Adhésion au groupement de commandes auprès du CDG pour l'achat de papier permanent pour les registres ;
- Mise en place du télétravail ;
- Arrêt régie comité des fêtes ;
- Questions diverses.

Après lecture, le compte rendu de la séance du 06.12.2020 a été approuvé.

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget prévisionnel 2021, section par section, est expliqué à l'assemblée. Il s'équilibre ainsi :

En section de fonctionnement à : 1 340 916.00 euros

En section d'investissement à : 1 382 550.00 euros.

Après vote, l'assemblée valide, à l'unanimité ce BP 2021.

AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE CONTRACTER UN EMPRUNT

Vu la proposition du budget primitif 2021, discuté par le conseil municipal lors de sa séance du 16.02.2021 ;

Considérant que par sa délibération du 16.02.2021 entérinant le BP 2021, le Conseil municipal a validé la réalisation d'un emprunt ;

Considérant qu'il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 666 000 euros afin d'équilibrer le BP2021 ainsi voté ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 666 000 euros et à signer le contrat de prêt ad'hoc.

DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2021

Le DSIL, subvention de l'Etat, permettrait de changer les châssis et portes extérieures de l'école élémentaire et de ceux de la bibliothèque.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 71 500 euros HT. Ainsi après en avoir discuté, l'Assemblée, décide, à l'unanimité, d'adopter le projet ; d'arrêter les modalités de financement, de solliciter la subvention DSIL 2021 à hauteur de 40% sur le HT de 28 600 euros ; de prévoir les crédits au BP2021 ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au projet.

GROUPEMENT DE COMMANDES

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES AUPRES DU CDG RELATIF A L'ACHAT DE PAPIER PERMANENT

Après explications, l'assemblée valide, à l'unanimité, la proposition d'adhésion auprès du CDG pour l'achat de fourniture de papier permanent.

AFFAIRES INTERNES

PRESENTATION D'UN PROJET D'IMPLANTATION D'UN DISTRIBUTEUR PLATS PREPARES-VIANDE PAR M. DEJARDIN, ACCORD DE PRINCIPE

Suite à la présentation par M. Dejardin d'un projet d'installation d'un distributeur plats préparés-viande qui serait installé dans l'avant garage du 9 place de la mairie, l'assemblée décide à l'unanimité de répondre favorablement à sa demande. Cette installation se fera d'ici à 1.5 – 2 mois.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le projet de règlement intérieur du conseil municipal est lu par M. Le Maire. Après explications données par ce dernier, l'Assemblée valide, à l'unanimité, ce règlement intérieur, qui sera transmis sur la boîte mail des conseiller.e.s. La commission des Ecoles se voit rajouter un membre, M. Szymczak, en lieu et place de Me Bussignies, si absente lors de la réunion de la-dite commission et il précise que les mails devront lui être envoyés directement sur sa boîte mail personnelle et non sur sa boîte mail professionnelle de la mairie (@sebourg.fr).

ARRET REGIE COMITE DES FETES

Après discussion, délibération, et vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dissoudre ce comité et la régie d'avances et de recettes du comité des fêtes.

Il est fait ensuite état qu'une association pourrait voir le jour, dès que la possibilité d'animer le village se révèle possible, que certaines dates traditionnelles des fêtes ancestrales seront maintenues mais avec une approche plus moderne, avec des personnes qui se sont déjà manifestées afin d'adhérer à cette association. Le souhait étant finalement de rattraper de la souplesse dans les procédures administratives, techniques.... Une subvention serait versée tout au moins dans les premiers temps. Me Hémon se mettra en relation avec le Trésor Public, chargé du contrôle financier, afin de reverser les valeurs détenues (tickets, chéquier, liquidité).

PERSONNEL COMMUNAL

MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

Suite à l'avis du Comité Technique en date du 10 décembre 2020, placé auprès du CDG, l'Assemblée valide la mise en place du télétravail pour le personnel communal dont les activités pourraient être effectuées sous cette forme.

DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

M. Le Maire explique que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles. Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

LE MAIRE
Bruno CELLIER

